



UNION BELGE DE SPELEOLOGIE Commission Plongée Souterraine

Qui sommes-nous ?

L'UNION BELGE DE SPELEOLOGIE (UBS) est une association sans but lucratif fondée le 21 novembre 1984 œuvrant dans le domaine de la spéléologie.

Elle a pour but de défendre la spéléologie sous toutes ses formes, d'en assurer une promotion de qualité et - dans un souci de sauvegarde de l'environnement - de protéger au sens large les lieux de pratique de ses activités en Belgique.

L'Union Belge de Spéléologie fédère des clubs de la région wallonne et de la région de Bruxelles-Capitale dont les activités correspondent à son objet social.

L'Union Belge de Spéléologie dispose d'une complète autonomie de gestion, elle détermine son programme d'activités, et collabore étroitement avec l'Union Internationale de Spéléologie (U.I.S.) via la Fédération Nationale Belge de Spéléologie (F.N.B.S.) dont elle est co-membre avec la Verbond van Vlaamse Speleologen (VVS - fédération flamande de spéléologie).

Il est donc normal d'y retrouver au sein de cette structure une **Commission Plongée Souterraine** qui a pour but de coordonner et d'encadrer les activités des spéléologues plongeurs.

La **Commission Plongée Souterraine** est une commission spécialisée de l'Union Belge de Spéléologie qui a pour but de coordonner et d'encadrer les activités des spéléologues plongeurs.

Le plongeur souterrain se doit d'être à la fois plongeur autonome et idéalement un spéléologue. Cette activité implique donc une rigueur et une prudence sur lesquelles la Commission veille avec attention. La plongée sous voûte comporte des risques objectifs. La Commission travaille essentiellement sur la prévention déclinée en deux axes, l'information et la formation.

L'information :

- Vers les plongeurs non spéléologues qui, en méconnaissant les risques et les techniques propres à la plongée souterraine s'exposent à des accidents souvent très graves.
- Vers les plongeurs spéléologues en se positionnant comme centre d'information.
- Vers le grand public qui, souvent, connaît très mal notre activité et ses apports réels à la connaissance du milieu souterrain

La formation :

- En délivrant aux plongeurs non spéléologues les connaissances basiques nécessaires à une pratique saine de la plongée souterraine
- En informant les plongeurs spéléologues des avancées techniques favorisant une meilleure pratique de l'activité

En plus de ces deux axes principaux, la Commission Plongée Souterraine a également pour missions :

D'organiser des rencontres entre plongeurs notamment le second mercredi de chaque mois sur le site de Villers-deux-Eglises dans le but d'améliorer la pratique et de favoriser la convivialité entre pratiquants issus de différents horizons.

D'aider les clubs dans la gestion des plongeurs Que ce soit par la reconnaissance de club orientés « plongée » pouvant disposer d'une clé d'accès aux sites ou pour l'accompagnement des débutants. Par la désignation de « parrain », plongeurs expérimentés pouvant assurer un rôle de compagnonnage.

De fournir aux plongeurs de l'UBS du matériel collectif de qualité : nous disposons d'un compresseur 300 bars, d'un analyseur trimix pour la réalisation de mélanges gazeux, d'un Mnémo pour la topographie, de dévidoirs et de fils pour les expé.

D'apporter son soutien aux explorations en plongée souterraine.

De l'organisation du secours en plongée souterraine. Dans ce cadre nous organisons en collaboration avec la Commission Spéléo-Secours les exercices et les entraînements spécifiques.

De la gestion de plusieurs cavités noyées, en collaboration avec la Commission Protection et Accès. Cette gestion comprend la fermeture de ces sites et un contrôle des accès via un système de clés. Le but est de pérenniser l'accès à nos sites d'entraînement en maintenant des bonnes relations avec les autorités et les propriétaires et pour éviter des accidents liés à une méconnaissance des risques ou des techniques de plongée sous voûte. En plus de la gestion des sites actuels, la Commission prospecte de nouveaux sites et en négocie l'accès dans l'intérêt commun. Dans ce cadre, les sites gérés par la Commission sont uniquement accessibles à des plongeurs souterrains affiliés l'UBS ou à une fédération autorisée par celle-ci.

Des relations extérieures à l'UBS en matière de plongée souterraine. Elle est le point de contact avec les autres fédérations, les plongeurs étrangers et tous les intervenants, privés ou officiels, concernés par la plongée spéléologique.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter :

- **à l'adresse : UBS, Maison de la Spéléo – Avenue Arthur Procès, 5 – 5000 Namur**
- **par téléphone : 081/23 00 09 de 09h00 à 16h00 ;**
- **par mail : maison@speleo.be ou com-plongee@speleo.be**